



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

22^e séance du mercredi 7 juin 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Matthieu Carrel et consorts : « *Quelques précisions sur Malley* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

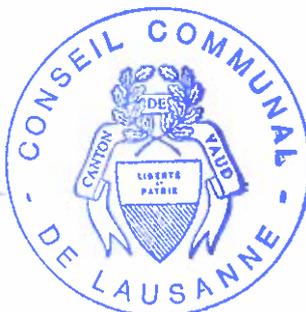
et adopte

la résolution de l'interpellateur disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité, dans l'hypothèse où le déficit du CSM devait durablement dépasser les prévisions de 2015, renégocie la convention qui prévoit sa répartition »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mercredi sept juin deux mille vingt-trois.

La présidente :



Le secrétaire :